SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2019

Convocations adressées le 13 novembre 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégué titulaires présents : 5
Nombre de délégués votants : 6

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
20 DEC. 2019
COURRIER

Membres titulaires présents :

M. CHEVTCHENKO Jacques, M. FENET Bruno, M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, Mme CHEVILLARD Cécile

Membres titulaires excusés :

M. AUGIS Fréderic, M. MICHAUD Patrick, M. LEMOINE Dominique

Membres suppléants présents : M. CLEMOT Philippe

Membres suppléants excusés : M. RITOURET Bertrand, M. GELFI Thomas, Mme GINER Sylvie

Pouvoirs :

M. AUGIS Frédéric a donné pouvoir à M. CLEMOT Philippe

CS 19.11.01 – FINANCES – FINANCEMENT PAR LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE POUR LA REALISATION D'ETUDES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Madame Cécile CHEVILLARD, 2ème vice-présidente, donne lecture du rapport suivant, en lieu et place de Monsieur Frédéric AUGIS, Président, empêché :

Dans la perspective du départ de l'Ecole de chasse prévu en 2021, le SMADAIT doit procéder à diverses études nécessaires au transfert de l'Aéroport international de Tours Val de Loire de l'Etat au SMADAIT, et au réaménagement et au développement des zones ainsi libérées.

Dans ce cadre, la Région Centre Val de Loire a décidé de financer à hauteur de 118 000.00 €, les études nécessaires à ce projet, notamment :

- Mesures géomètre (piste et taxiways)
- Certification EASA (AMO)

- Programmation développement éco et aménagement (valorisation foncière immobilier sud aéroport)
- Programmation développement éco et aménagement (étude zone hangarette loisirs/tourisme)
- Etude marché Entrepôt sous douanes
- Evaluation Business Plan : fusion des études financières précédentes
- Etude gouvernance
- Etude statuts et comparatif EPL
- Etude SEM 2019
- Etude modalités de résiliation de DSP
- Etude sur la situation financière et juridique de la DSP / activité 2018

Le montant maximal de la participation financière de la Région aux études nécessaires telles que définies ci-dessus s'élève à 118 000 €.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la participation financière de la Région Centre Val de Loire d'un montant de 118 000 € pour permettre de procéder aux études telles que définies ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la Région Centre Val de Loire dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte.
6 votes pour

20 DEC. 2019

Acte exécutoire le ..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement Touristique International

Frédéric AUGIS